

Ancien site industriel de la filature rue de la filature à RAMONCHAMP (88)

ÉTAT DES LIEUX ENVIRONNEMENTAL – VOLET BIODIVERSITÉ AUDIT DE SITE 2021

AUDIT DE SITE 2024 -> mise à jour

en période d'estivage des Chiroptères et phase nuptiale de l'Avifaune +
en période de transit automnal des Chiroptères et phase post-nuptiale de l'Avifaune



Vue générale de la filature
- 20 juillet 2021 – source : l'AdT

Réalisation :
Alexandre KNOCHEL / écologue - l'AdT

Numéro interne : 3928
Bon de commande n°39 du 19/01/2021, BC n°58 et n°59 du 20/06/2024.

Septembre 2024



L'ATELIER DES TERRITOIRES

1 Rue Marie-Anne de Bovet
57000 METZ

 03 87 63 02 00

 atelier.territoire@atelier-territoires.com

Expertise :

**M. BAUER ET
A.KNOCHEL**

Rédaction du document :

A.KNOCHEL

Relecture du document :

EPFGE

Iconographie sauf mention contraire :

l'AdT

Contact du chargé d'études :

alexandre.knochel@atelier-territoires.com
03 87 63 02 00

Septembre 2024

Sommaire

1. Contexte.....	5
2. Enjeux environnementaux – approche bibliographique	8
3. Enjeux environnementaux – bilan de l'étude par taxon - faune et flore protégées	10
4. Synthèse.....	14
5. Préconisations au sujet du curage et de la déconstruction des bâtiments :.....	15

1. Contexte

La commune de Ramonchamp abrite un patrimoine industriel textile. L'EPFGE a été missionné pour la requalification de l'ancienne filature, sise rue de la filature, avec un programme de démolition partielle et de dépollution devant déboucher sur une rétrocession à la collectivité. Cette ancienne usine appartenait à Mossley-Badin actuellement en liquidation judiciaire.

Pour veiller au respect de la réglementation sur la faune, la flore et les milieux naturels protégés, l'EPFGE a demandé une visite préalable « biodiversité » à l'AdT puis un **audit biodiversité afin d'identifier les éventuels enjeux faunistiques et floristiques**. En effet, la détection d'éléments protégés nécessiterait un dossier de dérogation auprès des services de l'État avec avis du CSRPN.

Le site qui fait l'objet de ce rapport correspond au site de la filature et uniquement à une emprise de bâtiments couvrant environ 12500 m² au sol.

L'activité industrielle a cessé en 2013.

Une visite commune préalable a été réalisée le mardi 12 janvier 2021 avec l'EPFGE et un accueil par un employé des services municipaux de Ramonchamp.

Un audit « 3 saisons » (**hiver-printemps-été**) a été mené courant 2021 par l'AdT. Une session **automne** n'avait pas été possible en 2021.

Suite à une réactivation du projet, l'audit a bénéficié d'une remise à jour en 2024 par l'AdT avec une approche adaptée au contexte et à la typologie du site (donc priorité sur la phase d'été oiseaux/chauves-souris et l'automne qui n'avait pas été couvert en 2021) : **une session en estivage des chauves-souris / phase nuptiale des oiseaux et une session en transit automnal des chauves-souris / phase post-nuptiale des oiseaux**.

Tableau récapitulatif de l'état des prospections - faune protégée

Saisons	Inventaires			
	Automne	Hiver	Printemps	Été
Site	13/09/2024	12/01/2021	19/05/2021	20/07/2021 et 12-13/07/2024

Éléments factuels sur le site d'étude

La surface est supérieure à 10 ha.

Section cadastrale : AI. Numéro de parcelle : 576.

Figure 1. Carte de localisation du site de l'ancienne filature à Ramonchamp - 88 (fond Orthophotoplan – IGN)

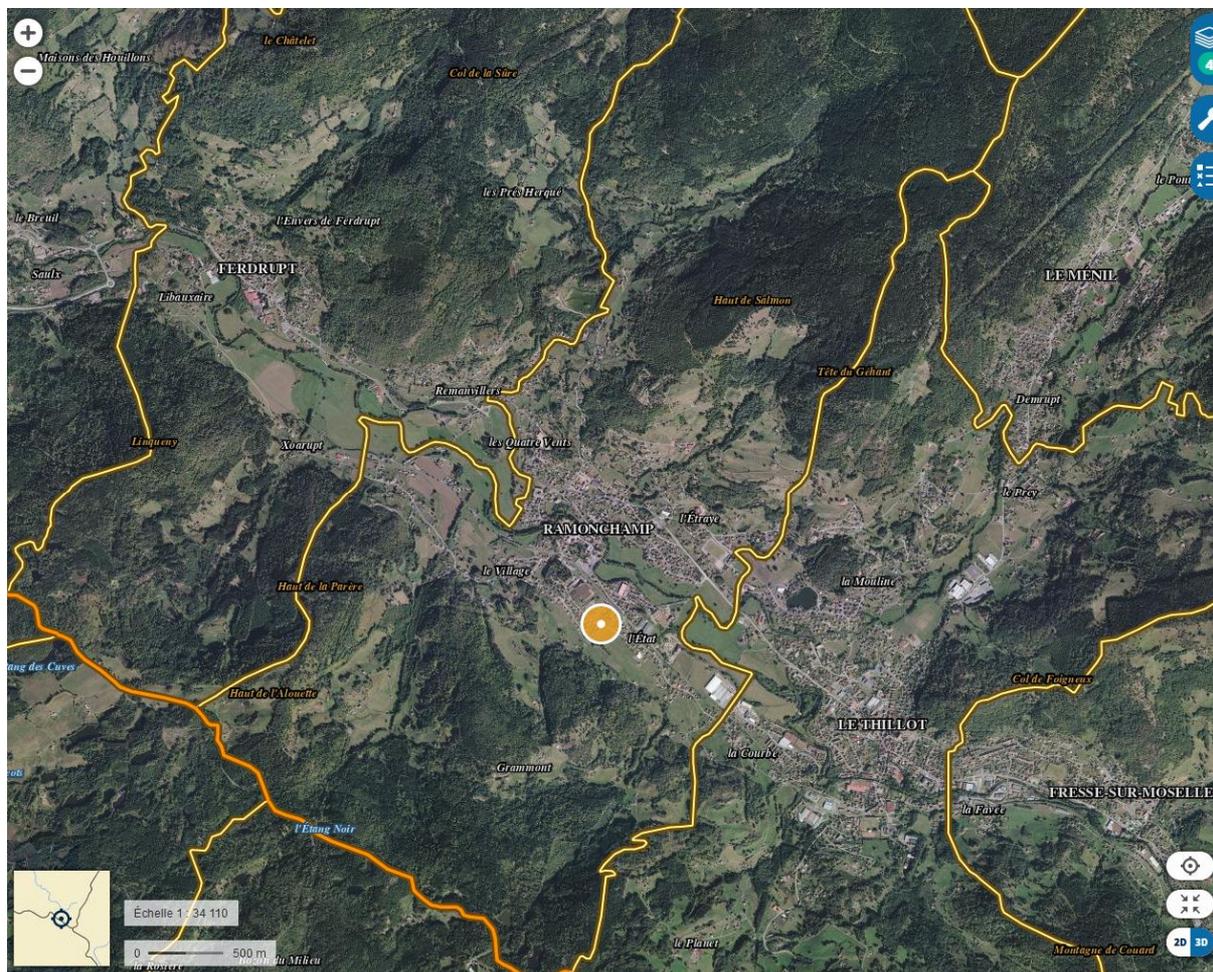
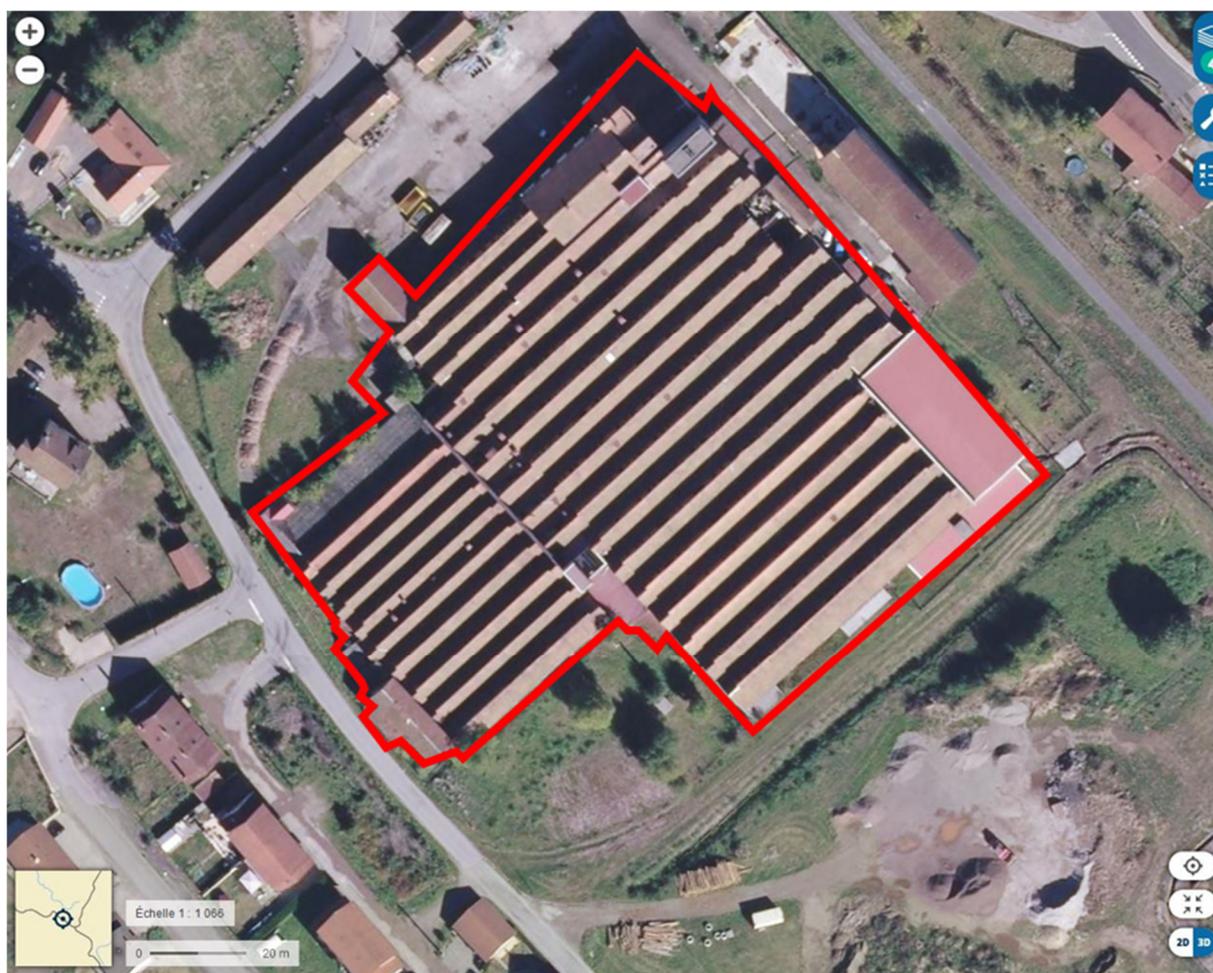


Figure 2. Carte de la zone d'étude définie par la délimitation rouge (fond Orthophotoplan – IGN)



Nota bene :

Le bâtiment au toit plat rouge brique à l'est, sous clef, n'a pas pu être visité. Il est occupé indument pour un stockage de véhicules : il est clos et nous n'avons pas bénéficié d'autorisation d'accès.

Le site a subi une très forte dégradation de 2021 à 2024 : le couvert est éventré en de nombreux endroits en raison de pans entiers de toiture (de type shed) effondrés.

L'intérieur des bâtiments a été et est soumis à énormément de vandalisme et de passages de visiteurs clandestins.

2. Enjeux environnementaux – approche bibliographique

Le site d'étude n'est pas compris dans un périmètre de portée à connaissance (ZNIEFF ou ZICO) ni dans un espace naturel protégé.

Il fait partie du Parc naturel régional des « Ballons des Vosges » FR8000006.

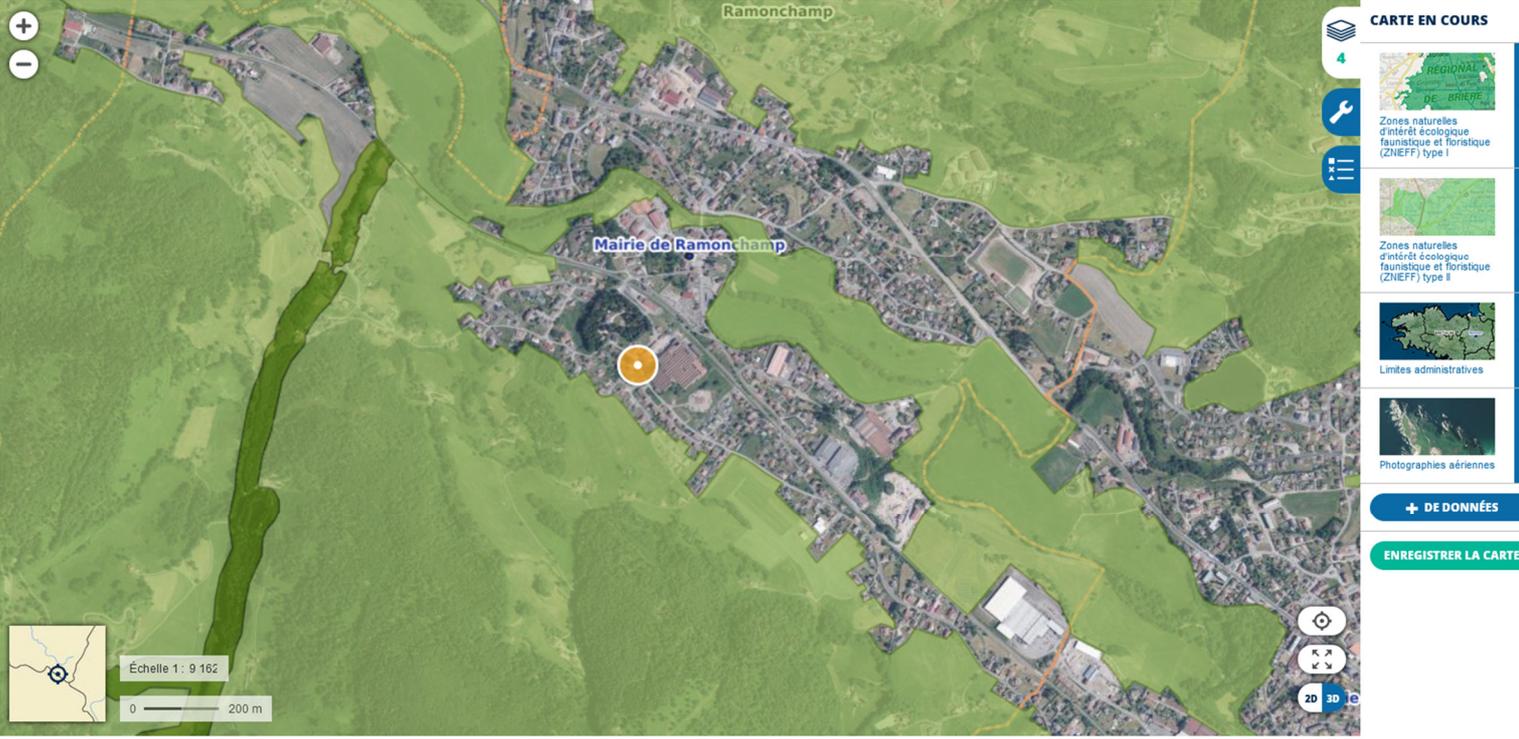
Les ZNIEFF et ZICO les plus proches sont les suivantes :

Distance en m	Type	Code	Nom	Surface en ha
70	ZNIEFF 2	410030449	Vallée de la Moselle de la source à Épinal	2653
80	ZNIEFF 2	410010387	Massif vosgien	135181
900	ZNIEFF 1	410030363	Ruisseau de Ramonchamp	37
1360	ZNIEFF 1	410030362	Le Vacceux au Thillot	32
1530	ZNIEFF 1	410007497	Gîtes a Chiroptères au Thillot	789
2160	ZNIEFF 1	410030195	La Saye à Vecoux	2365
2300	ZICO	zone AC09	Massif des Vosges - Hautes Vosges	?

Les sites Natura 2000 les plus proches sont :

Distance en m	Type	Code	Nom	Surface en ha
2050	ZPS	FR4312028	Plateau des mille étangs	20555
2050	ZSC	FR4301346	Plateau des mille étangs	20555
2940	ZPS	FR4112003	Massif vosgien	26387

Figure 3. Sites naturels répertoriés à proximité de l'ancienne filature



Données cartographiques : © IGN, FEDER, Préfecture de la région Grand-Est, INPN, MTES, MNHN +

3. Enjeux environnementaux – bilan de l'étude par taxon - faune et flore protégées

Récapitulatif des visites sur site :

Phase	Date d'inventaire	Groupe/intervention	Conditions
Hiver	12/01/2021	Taxons tous azimuts	0°C, couvert 8/8, vent Beaufort 0, neige
Printemps	19/05/2021	Chiroptères et oiseaux en particulier (diurne)	+12°C puis +9°C, couvert 5/8 puis 8/8, vent Beaufort 0
Été	20/07/2021	Chiroptères et oiseaux en particulier (diurne puis nocturne)	+21°C puis +18°C, couvert 0/8, vent Beaufort 0, lune gibbeuse croissante
Été	12/07/2024	Chiroptères et oiseaux en particulier (diurne puis nocturne)	+21°C puis +15°C, couvert 8/8, vent Beaufort 0-1, 1 ^{er} croissant de lune (6 jours)
Automne	13/09/2024	Chiroptères et oiseaux en particulier (diurne)	+9°C, couvert 8/8 puis 6/8, vent Beaufort 0

Étude des Oiseaux

Méthode et résultats

Visite préalable – hors période de reproduction des oiseaux

Une prospection diurne exhaustive du site a eu lieu le 12 janvier 2021, hors période de reproduction, à l'occasion d'une visite préalable (phase d'hivernage des oiseaux).

À cette occasion, nous n'avons pas repéré d'indices particuliers de nidification d'espèces protégées mais le site peut accueillir des espèces anthropophiles.

1^{ère} session – reproduction 2021 (nicheurs précoces dont sédentaires)

Une prospection diurne approfondie (observation visuelle et auditive) du site a eu lieu le 19 mai 2021, en période de reproduction.

Nous avons relevé en zone d'étude la nidification de **3 couples de Rougequeue noir** (*Phoenicurus ochruros*) et **1 couple de Moineau domestique** (*Passer domesticus*) (espèces protégées).

2nde session – reproduction 2021 (nicheurs tardifs migrants)

Un second passage en période de nidification le 20 juillet 2021 (observation visuelle et auditive) a permis de conforter les observations de la première session et n'a pas révélé de présence d'autres espèces protégées nicheuses.

Le site n'abrite pas de Martinet noir, d'Hirondelles ou encore de rapaces nocturnes.

Mise à jour – reproduction 2024

La visite de mise à jour du 12/07/2024 a révélé : **3 couples de Rougequeue noir** et **1 couple de Moineau domestique** (espèces protégées). Ce dernier est situé sur la même cavité qu'en 2021. Aucune autre espèce d'oiseau protégé n'a été trouvée à cette occasion.

La visite automnale n'a pas apporté d'éléments supplémentaires à ce sujet.

Étude des Chiroptères

Méthode et résultats

1^{ère} session – hibernation

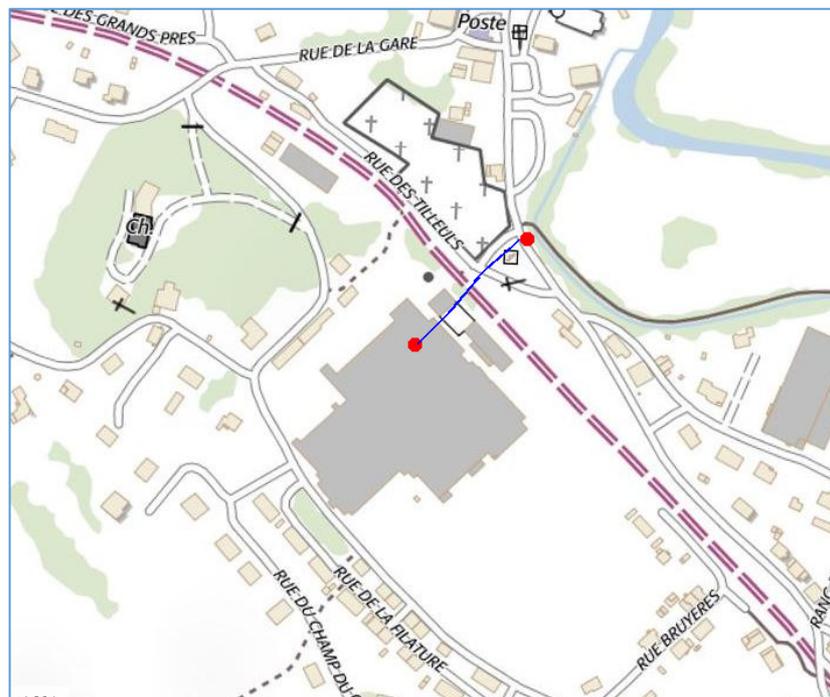
Une prospection diurne du site a eu lieu le 12 janvier 2021, en période d'hibernation, à l'occasion d'une visite préalable. L'ensemble du site a été visité avec l'EPFGE.

Nous n'avons repéré aucune trace de présence de colonie de Chiroptères dans les bâtiments. Par ailleurs, il n'y a pas d'hibernation sur le site.

Il est à noter - hors zone d'étude - la présence d'un souterrain / canal d'amenée d'eau **potentiellement favorable à l'hibernation et au transit des chauves-souris**. Mais nous n'y avons pas observé d'individus car le site en l'état est soumis à beaucoup de dérangement (ouvert à tous vents).

Un accès à ce souterrain est situé dans l'usine, au niveau de la chaufferie et un second au niveau d'un canal d'amenée provenant de la Moselle, en bord de route communale, près de l'entrée du cimetière.

Figure 4. Souterrain du canal d'amenée.



2^{ème} session – transit printanier et début d’estivage

Une prospection diurne approfondie (observation visuelle, olfactive et auditive) du site a eu lieu le 19 mai 2021, en fin de période de transit printanier et en début d’estivage.

Nous n’avons décelé ni colonie, ni individu, ni trace de Chiroptère.

3^{ème} session – période d’estivage

Lors de la 3^e session le 20 juillet 2021, après une inspection générale et diurne du site (observation visuelle, olfactive et auditive), nous avons procédé à une écoute (détecteur d’ultrasons Pettersson D240x) associée à une observation visuelle nocturne (vision nocturne Swarovski NC2) sur l’ensemble du site pour déceler une éventuelle émergence d’individus ou plus précisément d’une colonie de parturition dans les 2h suivants le coucher du soleil.

Nous n’avons décelé aucune émergence de colonie ou d’individu alors que l’inspection diurne préalable le jour même n’avait révélé aucun indice olfactif (typique pour le Grand murin par exemple) ou auditif (pas de cris sociaux émis d’une colonie). **Il n’y a pas d’enjeu Chiroptères sur l’ancienne filature de Ramonchamp.**

Nous avons par ailleurs décelé de la Pipistrelle commune en chasse et en déplacement aux alentours du site.

Mise à jour – estivage 2024

Lors de la visite du 12/07/2024 (visite diurne intégrale puis observation crépusculaire en sortie de gîte à la vision nocturne), nous n’avons détecté aucune colonie de Chiroptères sur le site d’étude.

En phase diurne, nous avons observé un individu de **Grand rhinolophe** (*Rhinolophus ferrumequinum*) de passage en bâtiment au sud de l’emprise. Cette espèce n’était pas présente en 2021.

Nous avons par ailleurs décelé de la Pipistrelle commune en chasse et en déplacement aux alentours du site, mais pas d’émergence des bâtiments.

Mise à jour – transit automnal 2024

Lors de la visite du 13/09/2024 (visite diurne intégrale), nous n’avons détecté aucune colonie de Chiroptères sur le site d’étude ni aucun individu ou nouvelle trace de présence.

Autres taxons

Reptiles : /.	Flore : /.	Habitats naturels : /.
----------------------	-------------------	-------------------------------

Nous n'avons pas décelé d'autres enjeux d'espèces protégées ou d'habitats d'espèces protégés dans ce contexte anthropique bâti.

4. Synthèse

La pré-visite du 12/01/2021 avait mis en évidence des enjeux potentiels sur des oiseaux anthropophiles protégés mais aucun sur les Chiroptères.

La campagne de terrain de mai à juillet 2021 a confirmé l'absence de colonie de Chiroptère dans la zone d'investigation et a précisé les enjeux ornithologiques avec la présence de 3 couples de Rougequeue noir et 1 couple de Moineau domestique.

La mise à jour de 2024 a mis en évidence les mêmes espèces d'oiseaux et les mêmes effectifs qu'en 2021. La visite d'estivage a mis en évidence un Grand rhinolophe de passage au sud des bâtiments industriels.

Séquence **Éviter – Réduire - Compenser**

Hormis pour l'espèce Hirondelle de fenêtre (absente au demeurant sur le site), qui peut bénéficier en Grand Est d'un traitement administratif simplifié (« formulaire Hirondelles » avec courrier DREAL éviter-réduire), la présence d'autres espèces protégées avec destruction de leur habitat induit la nécessité réglementaire d'une demande de dérogation. C'est le cas ici avec le Rougequeue noir et le Moineau domestique.

Nous détaillons les mesures proposées dans la partie suivante.

5. Préconisations au sujet du curage et de la déconstruction des bâtiments :

Au regard de la mise à jour de 2024 et de l'instruction administrative actuelle, nous avons reformulé les préconisations dans le cadre d'une **demande de dérogation**.

Nous préconisons :

Réduction :

- Démolition entre le 1^{er} septembre et le 28 février pour éviter de détruire des nids actifs de Rougequeue noir et de Moineau domestique **OU pose anticipée des nichoirs + neutralisation des sites de nidification** (hors nidification) pour laisser une fenêtre de travaux sur les 12 mois de l'année.

Compensation :

- Pose avant le 1^{er} mars d'un nichoir à Rougequeue noir au niveau du bâtiment communal à l'est ;
- Pose avant le 1^{er} mars d'un nichoir à Rougequeue noir en béton de bois au niveau des hangars communaux de stockage au nord-ouest ;
- Pose avant le 1^{er} mars de deux nichoirs (ou un double) en béton de bois à Moineau domestique sur les hangars communaux de stockage au nord-ouest (ce lieu de pose jouxte le site actuel de nidification).

Accompagnement :

- Le Grand rhinolophe est de passage dans le site désaffecté. Nous proposons pour les Chiroptères de **sanctuariser le souterrain du canal d'amenée et de le sécuriser** : fermeture par des grilles adaptées de part et d'autre. Le site est favorable au transit et à l'hibernation des chauves-souris mais il est actuellement ouvert à tous vents (très fort dérangement).

Remarque : après production du dossier et dépôt, le délai d'obtention d'un arrêté préfectoral de dérogation est d'environ 6 mois. Ce temps comprend l'instruction DREAL, la consultation pour avis du CSRPN puis du public et enfin la production de l'arrêté de dérogation par les services préfectoraux sur proposition de la DREAL.